

**Présentation au Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes
(FEWO)
Étude sur la traite des personnes**

5 mai 2023

Nous souhaitons, en tant que groupe composé de treize experts attachés à douze universités canadiennes différentes et étudiant les questions de la traite des personnes, du travail du sexe et des migrations, vous offrir notre point de vue collectif sur l'impact des mesures prises par le Canada pour lutter contre la traite des personnes. En nous basant sur nos décennies de recherche combinées, nous affirmons que les lois et les mesures de contrôle mises en place contre la traite des personnes causent du tort plutôt que d'apporter de l'aide à ceux qui en ont besoin, en particulier les communautés marginalisées, racialisées et à faibles revenus.

De nombreuses recherches universitaires et empiriques ont démontré que la traite des personnes est fréquemment et abusivement associée au commerce du sexe (De Shalit, 2021; Durisin et coll., 2018; Durisin et van der Meulen, 2021; Kaye, 2017; Kempadoo, 2005; Millar et O'Doherty, 2020; Roots, 2022). Ce rapprochement est effectué par les prohibitionnistes et les personnes qui sont contre la prostitution, lesquels prétendent que le travail du sexe ne peut être assorti d'un consentement et qu'il est intrinsèquement source d'exploitation, d'abus et de violence. Selon ces hypothèses implicites, le travail du sexe est considéré comme l'élément à blâmer et la criminalisation des personnes impliquées est jugée nécessaire. Les préjudices largement reconnus de la criminalisation du travail du sexe incluent, entre autres, que les personnes qui s'y adonnent sont poussées à travailler seules; que leur capacité à assurer leur propre sécurité, leur protection et leur bien-être est réduite; qu'elles craignent d'être arrêtées, incarcérées ou maltraitées par les policiers; qu'elles ne sont pas crues, en cas de violence ou d'exploitation; qu'elles se voient refuser l'accès aux services sociaux; qu'elles ne peuvent se prévaloir des mécanismes de sécurité financière et sociale, etc. La législation et les mesures adoptées en matière de lutte contre la traite des personnes contribuent directement à renforcer ces préjudices. Dans la pratique, les initiatives de lutte contre la traite des personnes lancées au niveau fédéral, provincial et municipal n'ont pas réussi à répondre aux besoins des personnes qui s'identifient (ou sont identifiées) comme des victimes de la traite, car elles donnent la priorité à l'application de la loi plutôt qu'aux droits des individus et au soutien continu et à long terme.

L'un des principaux moyens utilisés par les policiers pour lutter contre la traite des personnes consiste à mener des opérations de « descente et sauvetage », c'est-à-dire des initiatives de collaboration visant à « sauver » de prétendues victimes de la traite en se faisant passer pour des clients et en organisant des rencontres avec des travailleurs et travailleuses du sexe dans des hôtels ou d'autres lieux. Les personnes qui ont été prises dans ces opérations disent se sentir harcelées et être traumatisées par le déploiement intimidant des policiers pénétrant de force dans leur espace de travail (Alliance canadienne pour la réforme des lois sur le travail du sexe, 2018; Lam et Lepp, 2019; SWAN, 2018). Cela réduit encore davantage leur confiance dans les services de police lorsque leur soutien est nécessaire. Il est essentiel de souligner que les recherches menées par des

experts et des organisations de défense des droits des travailleurs et travailleuses du sexe montrent qu'en majorité, ces opérations ne permettent pas de découvrir une quelconque activité de traite (Ditmore et Thukral, 2012; Shih, 2021). Elles permettent plutôt aux policiers de cibler les consommateurs de services sexuels, les travailleurs et travailleuses du sexe et les intermédiaires non exploitants, ce qui ne fait qu'accroître la marginalisation et la clandestinité du travail du sexe (Butterfly, 2018; Hill, 2016; Millar et O'Doherty, 2020).

Des descentes de police ont lieu tant dans les lieux de travail du sexe illicites que dans les lieux réglementés par les municipalités. Les policiers pénètrent à l'improviste dans les établissements de santé holistique et les salons de massage, souvent accompagnés de représentants des forces de l'ordre. En plus d'être victimes de harcèlement et d'abus de pouvoir, comme indiqué ci-dessus, les travailleurs et travailleuses du sexe sont également susceptibles de recevoir des amendes élevées pour des infractions mineures, et risquent d'être arrêtés, voire expulsés dans le cas des migrants sans statut (Lam, 2018). Le nombre de descentes de police visant les établissements illicites ou autorisés a augmenté ces dernières années, en grande partie en raison de l'attention croissante du gouvernement et du public à l'égard de la traite des personnes. L'hypothèse non confirmée selon laquelle les femmes migrantes asiatiques, représentées de manière disproportionnée dans ces établissements, sont des victimes de la traite est utilisée pour justifier les interventions et la surveillance des policiers (Butterfly, 2018; Lam, 2023; Lam et coll., 2021). Lorsque les forces de l'ordre pénètrent dans les salons de massage et autres établissements et tentent en vain de localiser les victimes de la traite, les travailleurs et travailleuses du sexe, migrants ou non, se retrouvent dans un état persistant de stress et de peur, ce qui peut les mener à poursuivre leurs activités dans des espaces plus clandestins et donc plus dangereux. En résumé, la question a déjà été étudiée (pendant des décennies) et les résultats des études sont clairs : les lois, les programmes et les campagnes de lutte contre la traite des personnes nuisent à ceux qu'ils prétendent aider.

La recherche met aussi en évidence un certain nombre de problèmes majeurs liés aux actuelles stratégies policières de lutte contre la traite des personnes :

- La majorité des accusations de traite sont suspendues, retirées par les procureurs de la Couronne ou acquittées par les juges (Millar et O'Doherty, 2020; Roots, 2022), ce qui suggère que les policiers ont des pratiques d'inculpation injustifiées et trop zélées;
- Les accusations de traite sont portées en grande majorité contre des personnes racialisées et en particulier contre de jeunes hommes noirs à faibles revenus, ce qui contribue à la criminalisation des personnes radicalisées et de la pauvreté (Millar et O'Doherty, 2020; Roots, 2022; Williamson et Marcus, 2017);
- Les mesures de lutte contre la traite ont entraîné une surveillance accrue de l'industrie du sexe en général, de même que la criminalisation et le harcèlement des travailleurs et travailleuses du sexe migrants, autochtones, racialisés et à faible revenu en particulier (Kaye, 2023; Raguparan, 2023);

- Les travailleurs et travailleuses du sexe soupçonnés par les policiers d'être des victimes de la traite sont poussés par diverses méthodes à s'identifier comme tels, notamment par le recours à des accusations criminelles antérieures ou existantes et à la menace d'une implication des services de protection de l'enfance (Roots, 2022);
- Des études indiquent que les travailleurs et travailleuses du sexe, et en particulier ceux et celles qui sont migrants, ne se tournent pas vers les policiers pour obtenir de l'aide, ou alors ne le feraient plus (Ham, 2015; McBride et al., 2019; Lam, 2018);
- Enfin, la lutte contre la traite des personnes conduit à la criminalisation de ceux et celles qui apportent leur aide aux travailleurs et travailleuses du sexe, même si cette dynamique ne relève pas de l'exploitation. Alors que la représentation infondée et raciste véhiculée représente un homme prédateur et exploiteur, la recherche empirique montre que les responsables tiers peuvent jouer un éventail de rôles utiles et polyvalents (Bruckert, 2018a, 2018b; Bruckert et Hannem, 2013; Bruckert et Law, 2013; Horning et Marcus, 2017; Jeffrey et MacDonald, 2006; Mensah, 2018; van der Meulen, 2011; Zheng, 2010).

Si on récapitule, les stratégies de lutte contre la traite des personnes au Canada reposent largement sur le maintien de l'ordre, ce qui a eu des conséquences néfastes et injustifiées pour les travailleurs et travailleuses du sexe. En outre, cela n'a pas permis de soutenir de manière adéquate les personnes qui s'identifient effectivement comme des victimes de la traite des personnes. Dans de nombreux cas, les actions prises par les corps policiers ont aggravé la situation des travailleurs et travailleuses du sexe et réduit les possibilités de sécurité et de protection. Nos recommandations ci-dessous reflètent les efforts déployés pour protéger les droits des personnes qui fournissent une gamme variée de services sexuels et pour répondre à leurs demandes en matière de sécurité, de justice et de respects des droits de la personne.

Recommandations

1. Abroger les dispositions contre le travail sexuel du Code criminel qui ont été introduites en 2014 par la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation* (LPCPVE);
2. Radier le casier judiciaire des travailleurs et travailleuses du sexe et d'autres personnes en lien avec les condamnations pour travail du sexe prononcées en vertu de la LPCPVE et des lois anti-prostitution antérieures à 2014;
3. Abroger les règlements municipaux visant les établissements liés au travail du sexe, qui augmentent la vulnérabilité des travailleurs et travailleuses du sexe au harcèlement et aux abus des policiers et des agents des forces de l'ordre;

4. Reconsidérer la nécessité de lois spécifiques à la lutte contre la traite des personnes, qui se sont révélées au mieux inefficaces, au pire nuisibles, et recourir plutôt à d'autres dispositions du Code criminel en cas d'extorsion, d'enlèvement, de violence ou d'agression;
5. Cesser toutes les opérations de police nuisibles et improprement appelées « descente et sauvetage » qui se déroulent aux niveaux municipal, provincial et fédéral;
6. Réorienter les ressources consacrées à la répression du commerce du sexe et de la traite des personnes vers des initiatives communautaires dirigées par les travailleurs et travailleuses du sexe et la défense de la cause des migrants.

Signé :

Lyndsey P. Beutin, Ph. D. (professeure adjointe, études des communications et arts des médias, McMaster University)

Chris Bruckert, Ph. D. (professeur, criminologie, Université d'Ottawa)

Ann De Shalit, Ph. D. (professeure adjointe, genre et justice sociale, Trent University)

Stacey Hannem, Ph. D. (professeure, criminologie, Wilfrid Laurier University)

Rob Heynen, Ph. D. (professeur associé, études des communications et des médias, York University)

Leslie Ann Jeffrey, Ph. D. (professeure de politique comparée et relations internationales, Université du Nouveau-Brunswick)

Andrea Krüsi, Ph. D. (professeure adjointe, division de la médecine sociale, département de médecine, University of British Columbia)

Gayle MacDonald, Ph. D. (professeure, études féminines, Mount Saint Vincent University)

Maria Nengeh Mensah, Ph. D. (professeure à l'école de travail social de l'Université du Québec à Montréal)

Katrin Roots, Ph. D. (professeure adjointe, criminologie, Wilfrid Laurier University)

Frances Shaver, Ph. D. (professeure émérite de sociologie, Université Concordia)

Mariana Valverde, Ph. D. (professeure émérite, Centre de criminologie et d'études sociojuridiques, University of Toronto)

Emily van der Meulen, Ph. D. (professeure de criminologie, Toronto Metropolitan University)

Références

Bruckert, C. (2018a). « Who are third parties? Pathways in and out of third-party work ». Dans C. Bruckert, et C. Parent (Éd.), *Getting past the “pimp” : Management in the sex industry*, p. 36-55. University of Toronto Press.

Bruckert, C. (2018b). « Introduction: Revisioning third parties in the sex industry ». Dans C. Bruckert et C. Parent (Éd.), *Getting past the “pimp” : Management in the sex industry*, p. 3-18. University of Toronto Press.

Bruckert, C. et Hannem, S. (2013). « Rethinking the prostitution debates: Transcending structural stigma in systemic responses to sex work », *Revue canadienne Droit et société*, 28(1), p. 43-63.

Bruckert, C. et Law, T. (2013). « Beyond pimps, procurers and parasites: Mapping third parties in the in call/out call sex industry », *Rethinking Management in the Adult Sex Industry Project*, [https://www.nswp.org/sites/nswp.org/files/ManagementResearch%20\(4\).pdf](https://www.nswp.org/sites/nswp.org/files/ManagementResearch%20(4).pdf).

Butterfly (Asian and Migrant Sex Workers Support Network). (2018). *Behind the rescue: How anti-trafficking investigations and policies harm migrant sex workers*, https://www.nswp.org/sites/default/files/behind_the_rescue_june_2_butterfly.pdf.

Alliance canadienne pour la réforme des lois sur le travail du sexe. (2018, 9 octobre). « Sex worker human rights groups oppose police operation Northern Spotlight », <https://sexworklawreform.com/press-releaseoperation-northern-spotlight-october-2018/>

De Shalit, A. (2021). *Neoliberal paternalism and displaced culpability: Examining the governing relations of the human trafficking problem*. Thèse de doctorat. Toronto Metropolitan University.

Ditmore, M. et Thukral, J. (2012). « Accountability and the use of raids to fight trafficking », *AntiTrafficking Review*, 1, p. 134-148.

Durisin, E. M. et van der Meulen, E. (2021). « The perfect victim: “Young girls”, domestic trafficking, and anti-prostitution politics in Canada ». *Anti-Trafficking Review*, 6, p. 145-149.

Durisin, E. M., van der Meulen, E., et Bruckert, C. (2018). *Red light labour: Sex work, regulation, agency, and resistance*, p. 3-26. University of British Columbia Press.

- Ham, J. (2015). *Chinese sex workers in Toronto and Vancouver*. Zi Teng et Supporting Women's Alternatives Network (SWAN) Vancouver : <https://www.swanvancouver.ca/swanpublications>.
- Hill, A. (2016). « How to stage a raid: Police, media and the master narrative of trafficking », *AntiTrafficking Review*, 7, p. 39-55.
- Horning, A. et Marcus, A. (2017). « Introduction: In search of pimps and other varieties ». Dans A. Horning et A. Marcus (Éd.), *Third party sex work and pimps in the age of anti-trafficking*, p. 1-13. Springer International Publishing.
- Jeffrey, L. A., et MacDonald, G. (2006). *Sex workers in the Maritimes talk back*. University of British Columbia Press.
- Kaye, J. (2017). *Responding to human trafficking: Dispossession, colonial violence, and resistance among indigenous and racialized women*. University of Toronto Press.
- Kaye, J. (2023). « Anti-trafficking and settler-colonial discourses of protection: The coloniality of racialized interventions ». Dans K. Kempadoo, E. Shih (Éd.), *White supremacy, racism, and the coloniality of anti-trafficking*, p. 119-135. Routledge.
- Kempadoo, K. (2005). « From moral panic to global justice: Changing perspectives on trafficking ». Dans K. Kempadoo, J. Sanghera, et B. Pattanaik (Éd.), *Trafficking and prostitution reconsidered: New perspectives on migration, sex work and human rights*, p. vvii-xxxiv. Paradigm Publishers.
- Lam, E. (2018). *Survey on Toronto holistic practitioners' experiences with bylaw enforcement and police*. Butterfly (Asian and Migrant Sex Workers Support Network). https://576a91ec4a76-459b-8d05-4ebbf42a0a7e.filesusr.com/ugd/5bd754_029e6c6c4d0346c890cc55186e4eaf2a.pdf.
- Lam, E. (2023). « How laws regulate migrant sex workers in Canada: To protect or to harm? », *Revue canadienne de politique sociale*, vol. 82, p. 22-57.
- Lam, E. et Lepp, A. (2019). « Butterfly: Resisting the harms of anti-trafficking policies and fostering peer-based organizing in Canada », *Anti-Trafficking Review*, 12(12), p. 91-107.
- Lam, E., Shih, E., Chin, K. et Zen, K. (2021). « The double-edged sword of health and safety: COVID-19 and the policing and exclusion of migrant Asian massage workers in North America », *Social Sciences*, 10(5), p. 157.
- McBride, B., Shannon, K., Duff, P., Mo, M., Braschel, M., et Goldenberg, S. M. (2019). « Harms of workplace inspections for im/migrant sex workers in in-call establishments: Enhanced barriers to health access in a Canadian setting », *Journal of Immigrant and Minority Health*, 6, p. 1290-1299.

Mensah, M. N. (2018). « The representation of the “pimp”: A barrier to understanding the work of third parties in the adult Canadian sex industry ». Dans C. Bruckert, et C. Parent (Éd.), *Getting past the “pimp”: Management in the sex industry*, p. 19-35. University of Toronto Press.

Millar, H. et O’Doherty, T. (2020). *Canadian human trafficking prosecutions and principles of fundamental justice: A contradiction in terms?* <https://icclr.org/publications/canadian-human-trafficking-prosecutions-and-principles-of-fundamental-justice-a-contradiction-in-terms>.

Roots, K. (2022). *Domestication of human trafficking: Law, policing and prosecution in Canada*. University of Toronto Press.

Raguparan, M. (2023). « Is it because I’m not young and white with blue eyes?: Canadian police response to sex workers of colour’s experiences of exploitation and trafficking ». Dans K. Kempadoo, E. Shih (Éd.), *White supremacy, racism, and the coloniality of anti-trafficking*, p. 170-186. Routledge.

Shih, E. (2021). « The trafficking deportation pipeline: Asian body work and the auxiliary policing of racialized poverty », *Feminist Formations*, 33(1), p. 56-73.

Supporting Women’s Alternatives Network (SWAN), Vancouver, (2018). *Réalité des femmes touchées par les mesures de lutte contre la traite des personnes : Comment la réponse du Canada à la traite des personnes accroît la vulnérabilité des travailleuses du sexe im/migrantes*. Mémoire sur la traite des personnes à l’intention du Comité permanent de la justice et des droits de la personne. Rédigé par Alison Clancy.

<https://www.noscommunes.ca/Content/Committee/421/JUST/Brief/BR9760992/br-external/SupportingWomensAlternativesNetworkSociety-9796020-f.pdf>

van der Meulen, E. (2011). « Illegal lives, loves, and work: How the criminalization of procuring affects sex workers in Canada », *Wagadu : A Journal of Transnational Women’s and Gender Studies*, 8, p. 217-240.

Williamson, K. et Marcus, A. (2017). « Black pimps matter: Racially selective identification and prosecution of sex trafficking in the United States ». Dans A. Horning, A. Marcus (Éd.), *Third party sex work and pimps in the age of anti-trafficking*, p. 177-196. Springer International Publishing.

Zheng, T. (2010). « Anti-trafficking campaigns and the sex industry in urban China ». Dans T. Zheng (Éd.), *Sex trafficking, human rights and social justice* (p. 84-101). Routledge.